



Service Public d'Assainissement Non Collectif
Communauté de Communes de l'Estuaire
38 avenue de la République
33 820 BRAUD ET SAINT LOUIS
☎ : 05 57 94 05 88 ☎ : 05 57 42 64 40
spanc@cc-estuaire.fr

Une énergie commune

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(ref 012020)

Pour réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC

Les prestations suivantes vous seront facturées suite à l'instruction de ce dossier : 170 € TTC

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné (émission de la facture)
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

LE PROPRIETAIRE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : email :

LA CONSTRUCTION

Adresse :
Code postal : Commune :
Référence cadastrale de la parcelle Section : N° :

LA NATURE DU PROJET

- permis de construire d'une construction neuve permis de construire d'une construction existante
- réhabilitation ou création d'une installation sans PC modification du projet d'installation

LA REALISATION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT

Installateur prévu : Téléphone :
Adresse : Commune :

LES CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Habitation principale Habitation secondaire Autre usage, précisez :

Nombre de chambres : Nombre de pièces principales* : Nombre d'habitants permanents :

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Eau potable : réseau public puits ou captage privé

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? Oui Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ? Oui Non

Détail des éléments qui seront conservés :

LES CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET SON ENVIRONNEMENT

Le terrain

Superficie de la parcelle : m² Superficie du bâti : m²

Superficie disponible pour l'assainissement : m²

Pente du terrain prévu pour l'assainissement : faible < 5% entre 5 et 10% forte >10%

Présence d'un captage d'eau (puits / forage) à proximité ? oui non ne sait pas

Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ? oui non ne sait pas

La destination des eaux pluviales

réseau de surface (fossé, caniveau, ...) infiltration sur la parcelle

rétention (cuve, mare, ...) autre, précisez.....

RAPPEL : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (traitement primaire ou secondaire) est interdit.

La nature du sol

➤ Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière réalisée par un bureau d'étude doit impérativement être jointe à votre demande.

Etude réalisée par : Téléphone :

Date de l'étude :

➤ Proximité d'un cours d'eau : oui non Distance : m

LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT - TRAITEMENT PRIMAIRE (sauf pour les dispositifs agréés)

Le dispositif de prétraitement des eaux usées

Les eaux ménagères et les eaux vannes (WC) sont-elles prétraitées ensemble ? oui non

Fosse septique toutes eaux volume : m³

Préfiltre intégré dans la fosse oui non

Bac dégraisseur 200L (cuisine) 500L (toutes eaux ménagères) autre volume : L

La fosse est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ? oui non

Pour les fosses, une ventilation est-elle prévue (entrée et sortie d'air) ? oui non

Fosse septique eaux vannes seules (cas des réhabilitations seulement) volume : L

Autre dispositif, précisez

Le dispositif de traitement des eaux usées

Distance minimale (DTU 64.1) du dispositif de traitement par rapport :

A l'habitation : 5 m

Aux limites de parcelle : 3 m

Aux arbres : 3 m

Tranchées d'épandage à faible profondeur

Longueur totale = ml soit tranchée(s) de..... m

Profondeur des tranchées : 0,60 m (maxi 1. m)

ou

Lit d'épandage à faible profondeur

Superficie : m² Nombre de tuyaux d'épandage : Longueur de chaque tuyau :

Profondeur de la fouille: 0,60 m (maxi 0,80 m)

ou

Tertre d'infiltration

Superficie (au sommet) : m² Longueur : m Largeur : m Hauteur du tertre: 1 m

Mode de relèvement des eaux : Type et capacité des pompes :

ou

Filtre à sable vertical non drainé

Surface : m² Longueur : m Largeur : m Profondeur de la fouille : 1,10 m (maxi 1,60 m)

Nombre de tuyaux d'épandage : 5

ou

Filtre à sable vertical drainé

Surface : m² Longueur : m Largeur : m Profondeur de la fouille : 1,20. m

Nombre du tuyaux d'épandage : 5 Nombre de tuyaux de récupération : 4

ou

Dispositif agréé

Fabricant : Gamme :

Capacité N° d'agrément

Seules les filières agréées pour l'utilisation prévue seront acceptées comme des dispositifs d'assainissement complet.

L'évacuation des effluents

Un rejet est-il nécessaire ? oui non

Si oui type de rejet retenu : fossé cours d'eau zone d'infiltration

puits d'infiltration (dérogation nécessaire) autre :

Si vous n'en n'êtes pas propriétaire de l'exutoire une autorisation écrite du propriétaire ou gestionnaire de celui-ci est indispensable. Possédez-vous cette autorisation ? oui non (si oui, la joindre à la demande)

LES PIÈCES A FOURNIR

Attention, tout dossier incomplet sera mis en attente le temps nécessaire à l'obtention des pièces ou jugé non conforme.

Pièces obligatoires :

- le **présent formulaire** (4 pages) dûment complété et signé,
- une **étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière** comportant une étude de sol et une prescription d'assainissement,
- un plan de masse présentant le terrain, les bâtiments existants et en projet, l'emplacement des puits, sources, fossés, mares et arbres conservés ainsi qu'un schéma (éventuellement à main levée) de l'assainissement prévu si possible

Pièces recommandées :

- un **plan de situation** permettant de situer l'habitation et l'installation sur la parcelle,
- un **plan du bâtiment** avec répartition des pièces.
- une **autorisation de rejet** pour les filières drainées si vous la possédez.

Engagement du propriétaire :

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- **À informer le SPANC 8 jours avant le début des travaux d'assainissement ;**
- **À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC** dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Date et signature du propriétaire :

A, le